

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



2023	23
------	----

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 23 mars 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Christine Perez, 1^{ère} adjointe au Maire.

FINANCES : BUDGET COMMUNAL - Compte administratif 2022

Présents : Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat.

Représentés :

Caroline Terrier a donné procuration à Christine Perez
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Harris Reneman a donné procuration à Bertrand Vermorel
Elodie BreLOT a donné procuration à Laurence Rouquette
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :
Annie Maciocia

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Joël Aubernon, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Caroline TERRIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	7 110 573.33 €
Recettes	<u>7 317 204.69 €</u>
Résultat de l'exercice 2022	206 631.36 €
Excédent reporté N-1	1 241 765.81 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	1 448 397.17 €

<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	3 747 325.33 €
Recettes	<u>3 330 569.97 €</u>
Résultat de l'exercice 2022	- 416 755.36 €
Excédent reporté N-1	5 251 581.53 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	4 834 826.17 €

Restes à réaliser de dépenses d'investissement	3 438 221.02 €
Restes à réaliser de recettes d'investissement	<u>1 569 553.00 €</u>
	- 1 868 668.02 €
Besoin d'autofinancement	2 966 158.15 €

Hors de la présence de Mme Caroline TERRIER, Maire et non comptée dans le quorum pour le présent vote, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2022 ;

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.



président de séance,

Joël AUBERNON

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

CADRE GENERAL

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site de la ville.

Le budget (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de 2 instances : le Maire et le comptable public ; il existe 2 types de comptes : compte administratif (Maire) et **compte de gestion** (Comptable public).

A la séance du conseil municipal lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

Le compte administratif 2022 a été voté par le conseil municipal le 30 mars 2023.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le compte administratif retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités aux élus, aux subventions versées aux associations, aux intérêts d'emprunts,

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 2 610 053,41 € pour un effectif au 31.12.2022 de 79 agents.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Évolution en valeur	Évolution en %
011	Charges à caractère général	1 590 796,47	1 839 624,33	248 827,86	15,6%
012	Charges de personnel	2 474 688,76	2 610 053,41	135 364,65	5,5%
014	Atténuations de produits	341 664,00	335 739,00	- 5 925,00	-1,7%
65	Autres charges de gestion courante	564 694,02	595 145,39	30 451,37	5,4%
66	Charges financières	118 522,91	103 087,07	- 15 435,84	-13,0%
67	Charges exceptionnelles	13 456,63	1 674,60	- 11 782,03	-87,6%
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	7 500,00	910,00	- 6 590,00	-87,9%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 287 110,69	1 614 747,82	- 672 362,87	-29,4%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 398 433,48	7 100 981,62	- 297 451,86	-4,0%

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, petite enfance, club ados, ...), de la participation de la CAF, des remboursements d'indemnités journalières, des impôts, des dotations, ...

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Évolution en valeur	Évolution en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 355 866,69	1 241 765,81	- 114 100,88	-8,4%
013	Atténuations de charges	117 651,14	83 088,89	- 34 562,25	-29,4%
70	Produits des services domaine et vente	455 994,43	456 198,29	203,86	0,0%
73	Impôts et taxes	4 704 609,08	4 877 957,05	173 347,97	3,7%
74	Dotations et participations	732 089,15	759 435,51	27 346,36	3,7%
75	Autres produits de gestion courante	73 912,98	47 275,96	- 26 637,02	-36,0%
77	Produits exceptionnels	1 715 580,46	1 034 378,29	- 681 202,17	-39,7%
78	Reprise aux amortissements et aux provisions	5 733,06	910,00	- 4 823,06	-84,1%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	57 960,70	57 960,70	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 161 436,99	8 558 970,50	- 602 466,49	-6,6%

La fiscalité

Les taux d'imposition 2022 restent inchangés :

- Taxe foncière (bâti) : 25.47 %
- Taxe foncière (non bâties) : 49.21 %

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de biens mobiliers et immobiliers, de matériel divers (informatique, mobilier scolaire, ...), de véhicules, d'études et travaux, ...

Ces dernières faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Opération / Chapitre	Libellé	CA 2022	RAR 2022	Total CA + RAR
255	CIMETIERE AMENAGEMENT	6 482,26	-	6 482,26

Opération / Chapitre	Libellé	CA 2022	RAR 2022	Total CA + RAR
262	FONCIER	15 885,55	1 283 916,00	1 299 801,55
285	RESTAURATION BATIMENT MAIRIE	9 821,81	91 744,20	101 566,01
310	ORIENTATION D'AMENAGEMENT DES PINACHERES	50 931,60	-	50 931,60
313	PLATEAU MAIRIE ET CHAPELLE ST JULIEN	2 655,00	28 320,00	30 975,00
314	ESPACE VILLA MONDEROUX COMPLEXE	1 227 440,11	784 682,96	2 012 123,07
315	ECLAIRAGE EXTERIEUR COMMUNE	19 761,93	-	19 761,93
339	CREATION, AMENAGEMENT PARKINGS	-	8 388,76	8 388,76
347	ILLUMINATIONS	-	2 384,16	2 384,16
349	OUTILLAGE ET MATERIEL SCES TECHNIQUES	7 994,40	-	7 994,40
351	CREATION, EXTENSION, RENOVATION VOIRIE ET TROTTOIRS	43 534,29	53 509,50	97 043,79
352	PRESERVATION DU PATRIMOINE ET DES SOURCES	21 383,67	-	21 383,67
357	BATIMENTS CX, REHABILITATION, ETUDES	175 720,34	7 140,49	182 860,83
358	EQUIPEMENT SCOLAIRE	22 112,76	1 625,60	23 738,36
361	VEHICULES COMMUNAUX	127 492,00	-	127 492,00
365	AMENAGT GPE SCOLAIRE, GABI, REST.SCOLAIRE	121 455,60	-	121 455,60
369	INFORMATIQUE & RESTRUCTURATION	59 486,73	30 178,80	89 665,53
375	PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	5 808,00	41 778,00	47 586,00
378	COMPLEXE DU MAS DE ROUX, REHABILITATION, EXTENSION	65 719,64	-	65 719,64
379	MATERIEL, MOBILIER	22 391,54	-	22 391,54
383	VIDEO SURVEILLANCE ET SECURISATION BATIMENTS	5 818,91	5 309,75	11 128,66
384	BATIMENTS A RESTAURER	7 042,42	-	7 042,42
387	PETITE ENFANCE	25 252,38	6 960,00	32 212,38
392	ESPACE JEUNESSE, THEATRE DE VERDURE	-	796,36	796,36
393	SALLE SPORTIVE ET EQUIPEMENTS LOISIRS	5 536,99	48 511,92	54 048,91
395	PARC LEVEL	1 913,28	-	1 913,28
398	AMNGT LIEU DIT LES BOTTES	799 251,91	57 624,03	856 875,94
401	SQUARE ALEX	17 624,94	-	17 624,94
402	AMNGT ENTREE VILLE (OSCAR)	-	38 502,00	38 502,00
404	AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE	3 648,00	76 536,00	80 184,00
405	CREATION COEUR DE BEYNOST	22 710,00	27 150,00	49 860,00
408	DECI (DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE)	12 448,50	-	12 448,50
409	AMENGT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	8 160,00	176 904,00	185 064,00
410	AMENGT RD 1084 PARTIE OUEST	18 960,00	38 760,00	57 720,00
411	CARREFOUR DES ACACIAS	14 790,68	439 265,29	454 055,97
412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	11 760,00	188 233,20	199 993,20
414	EQUIPEMENT CPINI	4 133,07	-	4 133,07

Opération / Chapitre	Libellé	CA 2022	RAR 2022	Total CA + RAR
Total dépenses affectées à une opération d'investissement		2 965 128,31	3 438 221,02	6 403 349,33
16	Emprunts et dettes assimilées	724 236,32	-	724 236,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 960,70	-	57 960,70
Total dépenses non affectées à une opération d'investissement		782 197,02	-	782 197,02
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		3 747 325,33	3 438 221,02	7 185 546,35

Les recettes d'investissement correspondent à la taxe d'aménagement liée aux permis de construire, les subventions liées aux projets (département, région, ...), emprunt, pup (projet urbain partenarial), ...

Opération / Chapitre	Libellé	CA 2022	RAR 2022	Total CA + RAR
Total recettes affectées à une opération d'investissement		-	-	-
001	Résultat d'investissement reporté	5 251 581,53	-	5 251 581,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	804 301,15	326 195,00	1 130 496,15
13	Subventions d'investissement (hors 138)	595 724,00	1 243 358,00	1 839 082,00
16	Emprunts et dettes assimilées	315 797,00	-	315 797,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 614 747,82	-	1 614 747,82
Total recettes non affectées à une opération d'investissement		8 582 151,50	1 569 553,00	10 151 704,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 582 151,50	1 569 553,00	10 151 704,50

III- RECAPITULATIF

Résultats de clôture de l'exercice

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 747 325,33	8 582 151,50	4 834 826,17
FONCTIONNEMENT	7 100 981,62	8 558 970,50	1 457 988,88
<i>Reports</i>	3 438 221,02	1 569 553,00	- 1 868 668,02
TOTAL	14 286 527,97	18 710 675,00	4 424 147,03

IV- ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

a. Epargnes

- **L'épargne brute** constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors immobilisations cédées). Elle représente le socle de richesse financière. L'épargne brute de la commune s'élève à 787 602 € pour l'année 2022, soit 159 € par habitant, à comparer avec le montant pour une commune de même strate (au niveau national) qui s'élève à 193 € par habitant.

- **Le taux d'épargne brute** est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement. Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Pour 2022, ce taux s'élève à 13%. La cour des comptes préconise un taux d'épargne supérieur à 7%.
- **L'épargne nette** constitue l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Pour la commune, elle s'élève à 431 794 € pour 2022, soit 87 € par habitant. A titre de comparaison, cette épargne s'élève à 124 € par habitant au niveau national et 105 € par habitant au niveau départemental. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

b. Emprunts et l'encours de la dette

La commune dispose actuellement de deux emprunts :

Emprunts	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt (€)	Remboursements 2022		Capital restant dû au 31.12.2022
			Capital	Intérêts	
CA CIB (ex.BFT)	2013 à 2028	1 000 000	52 631,00	35,11	315 797,00
C.A. Centre-Est	2019 à 2039	8 000 000	355 808,32	113 197,16	6 751 401,97*
Total		9 000 000	408 439,32	113 232,27	7 067 198,97

* Montant rectifié par rapport au ROB 2023

L'encours total de la dette au 31.12.2022 s'élève à 7 067 198,97 € soit 1 439 €/habitant. Cet encours est élevé puisqu'un emprunt a été contracté en 2019, il diminuera d'année en année proportionnellement au capital restant dû.

Le ratio de désendettement (capital restant dû/épargne brute) est de 8,9 ans pour Beynost. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement l'encours de sa dette grâce à son autofinancement. C'est par ce ratio aussi que le Gouvernement a décidé de suivre les collectivités dont l'endettement n'est pas maîtrisé, en fixant le seuil critique entre 10 et 12 ans.

Pour le Maire empêché,
C. PEREZ, 1^{ère} Adjointe